

fédération
des services
publics

la
cgt

POURQUOI NOUS SOMMES

CONTRE LE TRAVAIL DU DIMANCHE DANS LES BIBLIOTHÈQUES TERRITORIALES

Les attaques contre le droit du travail et les acquis sociaux n'épargne à peu près aucun secteur professionnel. Celui de la lecture publique, et plus précisément celui des bibliothèques territoriales, a de plus le malheur de faire partie des priorités du quinquennat ! Dans les faits cela ce traduit par : travailler plus avec moins, plus tard et surtout le dimanche. Depuis la mission Orsenna, tous les moyens humains, médiatiques ou financiers, déployés par l'État et les collectivités locales sont ainsi exclusivement employés pour faire travailler les agents des bibliothèques territoriales le soir tard et le dimanche. De plus, ces défenseurs du travail dominical ne se privent pas pour affirmer partout que les agents des bibliothèques y seraient favorables à condition d'en avoir les moyens.

A rebours de cette propagande ministérielle et patronale et de la culpabilisation des agents quant à l'accès à la culture et aux savoirs, nous souhaitons réaffirmer ici, comme en 2009, qu'en tant que personnels des bibliothèques territoriales, membres de la Fédération des Services publics de la CGT, nous opposons au travail du dimanche. Certaines enquêtes, comme celle d'Archimag en février 2018, témoignent d'ailleurs qu'au moins un tiers des agents y est fermement opposé, et seulement 30 % favorable. De plus, les nombreuses luttes qui se développent dans plusieurs villes le démontrent : non, les agents des bibliothèques territoriales ne veulent pas travailler le dimanche !

Ceci car, nous le savons, ces ouvertures dominicales portent et porteront gravement atteintes à nos vies professionnelles et personnelles, développeront la précarité et les inégalités de traitement sans démocratiser davantage la lecture publique.

Ouverture des magasins le dimanche ?



la
cgt

**Défendre le repos dominical :
c'est l'affaire de tous !**



L'AUGMENTATION
DE LA FRÉQUENTATION EST DUE
À L'ACCROISSEMENT DE L'OFFRE,
ET NON À L'ÉLARGISSEMENT
DES HORAIRES !

NON AU TRAVAIL DU DIMANCHE ET AUX «BIBLIOTHÈQUES SUPERMARCHÉS»

Concernant les bibliothèques territoriales, les défenseurs de l'ouverture dominicale insistent sur le fait que ces bibliothèques seraient susceptibles d'attirer de nouveaux publics, notamment des classes populaires. Nous partageons cette préoccupation de faire des bibliothèques des lieux ouverts à toutes et tous. Mais nous contestons l'idée que l'ouverture du dimanche entraînerait une diversification des publics. Au contraire, nous pensons qu'à l'instar des commerces, l'ouverture dominicale permettrait surtout à certains publics, toujours les mêmes, de venir plus souvent ou de décaler leur venue. Comme le montre l'enquête publiée par le ministère de la Culture en 2017, *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016*, la fréquentation des bibliothèques municipales a fortement augmenté en 20 ans : 40% de la population française a fréquenté une bibliothèque municipale au moins une fois au cours des douze derniers mois. Ce taux était de 35% en 2005 et de 25,7% en 1997. L'enquête relie cette augmentation à la multiplication du nombre de bibliothèques municipales et à l'accroissement de l'offre, non à l'élargissement des horaires !

L'ouverture des bibliothèques le dimanche s'opère d'ailleurs au détriment des réseaux de lecture. Ainsi, parmi les 35 villes qui ont ouvert leur bibliothèque le dimanche en France, plusieurs ont fermé des structures de quartier, souvent dans les quartiers populaires. De nombreuses actions hors les murs visant à amener la littérature, la musique ou le cinéma au plus près de tous les publics, quel que soit leur lieu d'habitation, leur degré d'autonomie ou de mobilité, sont aussi régulièrement compromises. L'ouverture du dimanche, c'est essentiellement ouvrir plus les médiathèques de centre-ville. **L'objectif n'est donc pas l'égalité d'accès à la lecture publique, mais la satisfaction des attentes présumées de certains publics qui habitent ces centres-villes.**

Il faudrait ensuite que les bibliothèques ouvrent le dimanche, car d'autres lieux culturels ouvrent le dimanche. Le discours est ainsi toujours celui de l'égalité par le bas. Mais la comparaison a de plus de nombreuses limites. L'accueil du public en bibliothèque mobilise beaucoup de personnes et de disponibilité. Ensuite et surtout, ce qu'offre la bibliothèque est transportable ou dématérialisé. Le public peut donc le dimanche écouter, lire et regarder les documents qu'il a empruntés ou consulter les ressources de la bibliothèque en ligne. **Enfin, prôner l'ouverture le dimanche c'est aussi méconnaître, mépriser et invisibiliser le travail généré par cette**

activité de prêt de documents. Dans les bibliothèques qui ouvrent le dimanche, notamment dans les grandes villes comme Paris ou Toulouse, les personnels le confirment : leur activité le dimanche se résume à gérer l'affluence, enchaîner les prêts de documents et ranger. Cela ajoute ainsi une journée de forte affluence (en plus des mercredis et des samedis) qui génère un travail de rangement très conséquent.

Quel sens voulons-nous donner à notre métier ? Accroître le temps consacré aux tâches de manutention, qui sont pourtant déjà importantes, plutôt que de tenter de développer le goût de la littérature, de la musique ou du cinéma partout et auprès de toutes et tous à travers la médiation ? Apprendre à connaître les publics auprès desquels nous travaillons, suivre autant que possible leurs parcours de lecteur et de lectrice, ou gérer des masses anonymes ?

Développer un rapport de consommation sans limite aux objets culturels, ou avoir le temps d'en saisir et d'en apprécier les contenus afin de les sélectionner, de les diffuser, de les faire apprécier ? Quel temps également pour la concertation et la réflexion en équipe ? Enfin, face à la généralisation rampante du travail dominical qui, d'ores et déjà, peut réellement fréquenter les bibliothèques le dimanche ?

LES CENTRES COMMERCIAUX ET LES BIBLIOTHÈQUES : PORTES D'ENTRÉE DE LA GÉNÉRALISATION DU TRAVAIL DU DIMANCHE, DE LA PRÉCARITÉ ET DES BAS SALAIRES.

Les commerces, puis les bibliothèques seraient-ils le point d'entrée pour la généralisation du travail le dimanche ? En 2010 déjà, selon l'INSEE, 6,4 millions de personnes travaillent le dimanche en France, soit plus du quart de la population active. Là encore l'argument de l'accès des classes populaires aux bibliothèques le dimanche est plus que discutable. De plus, rappelons-le, il n'y a à priori aucune activité qui ne puisse avoir lieu le dimanche.

Cette généralisation progressive du travail le dimanche réduit donc à néant tous les arguments sur la meilleure rémunération liée au travail dominical : quand une majorité de salarié.e.s (du public ou du privé) travaillera le dimanche, toute majoration des heures sera évidemment hors de propos. Comme aux États-Unis ou dans les zones touristiques en France. **D'autant que, contrairement aux idées reçues, la loi ne garantit pas le droit à majoration salariale et un repos compensateur en cas de travail le dimanche. Dans les collectivités territoriales, le dimanche peut**

faire partie du cycle de travail et rien n'est réellement obligatoire concernant la majoration salariale ou de repos supplémentaire. A Nantes par exemple, il aura fallu un an de grève pour que la municipalité accorde aux agent.e.s la possibilité de récupérer double ou d'être payé.e.s double. Partout, on constate dès aujourd'hui des inégalités de traitement importantes d'une collectivité à l'autre.

De plus, si les grands groupes ou certaines collectivités territoriales communiquent volontiers sur le gain de pouvoir d'achat que peut représenter le travail le dimanche, ces discours cachent la très grande faiblesse des salaires.

Dans la plupart des cas, ce sont les travailleur.se.s les plus pauvres et les plus précaires qui sont concerné.e.s. Le travail du dimanche constitue d'ailleurs une véritable poche de développement de la précarité. Le rapport Orsenna est sur ce point sans ambiguïté :

pour ouvrir les bibliothèques le dimanche, il préconise l'embauche d'étudiants vacataires ou de personnes en services civiques et vante l'existence d'un peloton de 80.000 bénévoles. Ainsi, les espoirs de voir enfin des postes de bibliothécaires créés peuvent être abandonnés. Comme dans le secteur du commerce et de la grande distribution, cela ne créera pas d'emploi, bien au contraire, cela contribuera à affaiblir davantage le statut de fonctionnaire territorial. Le volontariat, pourtant inscrit dans la loi Macron, est donc de la même manière une illusion. L'exemple récent des deux salariées d'Auchan, licenciées en avril dernier pour faute grave car elles ne voulaient pas travailler le dimanche, est de ce point de vue très parlant. L'une d'entre elle travaillait pourtant depuis 18 ans dans le magasin Cora concerné ! Ailleurs, dans les bibliothèques parisiennes par exemple, ce sont les nouveaux lauréat.e.s des concours qui sont affecté.e.s dans les bibliothèques qui ouvrent le dimanche, sans que bien sûr la question du volontariat ne leur soit posée.

COMME DANS LE SECTEUR DU COMMERCE ET DE LA GRANDE DISTRIBUTION, CELA NE CRÉERA PAS D'EMPLOI, MAIS CONTRIBUERA À AFFAIBLIR D'AVANTAGE LE STATUT DE FONCTIONNAIRE TERRITORIAL

**PLUTÔT QUE D'OUVRIR PLUS,
OUVRONS-MIEUX !**

Le dimanche n'est pas un jour comme un autre. Ne pas travailler le dimanche est le fruit des luttes sociales qui ont construit notre présent. Seul jour de repos commun, libéré des contraintes salariales, le dimanche permet de se retrouver en famille, entre ami.e.s, ou de participer à tout projet associatif ou militant. Un temps qui nous appartient pour faire ce que bon nous semble. Certes, les personnes travaillant le dimanche, disposent d'un autre jour de repos. Mais cette fragmentation des jours de repos compromet tout projet collectif et aggrave l'isolement social. Rappelons-le, l'allongement du temps de travail, notamment le travail du dimanche et le travail de nuit, constitue depuis longtemps l'une des pierres angulaires des attaques des gouvernements et du patronat contre nos conditions de travail et de vie à toutes et tous.

**fédération
des services
publics**

la
cggt

Nous ne sommes pas dupes ! Nous refusons que le débat sur l'ouverture du dimanche soit l'occasion de culpabiliser les agents qui le refusent, au nom de la démocratisation culturelle. Celles et ceux qui s'y opposent seraient des privilégié.e.s, sans conscience professionnelle puisque refusant de s'ouvrir au plus grand nombre, et des « conservateurs » ne percevant pas là l'enjeu de la modernisation du service public.

A l'inverse, nous soutenons que pour parvenir à développer le goût du livre, de la lecture, de la musique, du cinéma... il est nécessaire de continuer à multiplier partout des médiathèques de centre-ville, mais aussi des bibliothèques de quartier, des BCD... de faire coexister sur un même territoire des lieux de lecture multiples et de tailles différentes, de développer encore et toujours les actions hors les murs afin de s'adapter le plus finement possible aux différents publics et à leurs rapports à la culture, à leur différent degré d'autonomie, de mobilité, plutôt que de concentrer tous les moyens sur les seules médiathèques de centre-villes.

Mais aussi de généraliser la gratuité d'accès, le recrutement statutaire de bibliothécaires formé.e.s, de maintenir les budgets d'acquisition, de laisser le temps aux équipes d'élaborer des projets et de réfléchir collectivement.

Si nous appelons à l'élaboration d'une loi sur les bibliothèques, nous voulons que celle-ci soit une véritable reconnaissance de leur rôle dans l'éducation culturelle et populaire, le soutien aux artistes et à la pratique artistique et non une atteinte aux conditions de travail des agent.e.s, ou à l'accès de tous.tes à la culture par des politiques culturelles au seul profit des élites et de la distinction. Ce qui, in fine, est bien ce qui se cache derrière les ouvertures dominicales.

FIER-E-S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES



j'adhère !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel :@

Collectivité employeur :



À remettre à un militant CGT ou envoyer à :
Fédération CGT des Services publics | Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 20 — Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.cgtservicespublics.fr

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !

